

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00508

SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES AVEC L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME)

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 25 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 102

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 122

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Lionel SAUGUES,

Le 12 décembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161024-D20160050810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161212

M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Catherine CHAPRON donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Rémy GUYOT,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Babette LUYA,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc ROSIER donne pouvoir à Mme Annick ROATTINO,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Michel BEAL, M. Henri BOUTHEON, Mme Hélène BRUYERE,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Pascale MARRON,
M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2016

SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES AVEC L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME)

Contexte général

Saint-Etienne Métropole est engagée depuis plusieurs années dans des politiques de développement durable ambitieuses marquées par une forte implication dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie du territoire et la production d'énergies renouvelables.

Le territoire a été accompagné par l'ADEME à partir de 2009 dans le cadre de l'appel à projet Contrat d'Objectifs Energie Climat, ce qui lui a permis de structurer des services dédiés à l'animation du Plan Climat Energie Territorial et de s'engager dans les objectifs nationaux et européens dits des « 3x20 », consistant à réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de 20 % et à atteindre une part de 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique territorial d'ici 2020.

Depuis 2015, le territoire de Saint-Etienne Métropole, en association avec le territoire du Parc du Pilat, est labellisé « Territoire à Energie Positive » et « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », suite à deux appels à projets de la Région Auvergne-Rhône-Alpes / ADEME Rhône-Alpes Auvergne, et du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. A ce titre, Saint-Etienne Métropole bénéficie de subventions pour renforcer son animation de terrain en matière d'énergie et de climat, et financer d'importants projets (développement de l'autopartage, filière biodiesel, appel à projet commerces durables, etc.).

Afin d'atteindre les objectifs énergétiques ambitieux établis par différentes lois, accords, schéma régionaux et plans locaux (lois Grenelles, loi de Transition Energétique, accord COP21, SRCAE, Plan Climat, TEPOS), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) Rhône-Alpes Auvergne met en place des « contrats territoriaux pour le développement des énergies renouvelables thermiques ».

Fonctionnement du dispositif

Destinés en priorité aux territoires labellisés « TEPOS », ces contrats permettront de regrouper plusieurs petits projets d'énergies renouvelables thermiques afin d'atteindre les seuils planchers d'éligibilité au dispositif « fonds chaleur » de l'ADEME et de bénéficier des subventions qui y sont liées, initialement réservées aux grands projets. Les taux d'aide du fonds chaleur sont généralement attractifs, sans compter une « bonification TEPOS » de 10 %. Tous les acteurs du territoire peuvent prétendre à ces aides : collectivités territoriales, entreprises, institutions, associations, etc.

Sont éligibles les projets ayant recours aux énergies suivantes :

- bois énergie,
- solaire thermique,
- géothermie intermédiaire avec pompe à chaleur (PAC),
- réseaux de chaleur éventuellement associés (création, extension, densification),
- récupération de chaleur fatale (au cas par cas),
- valorisation thermique du biogaz (au cas par cas).

Cette déclinaison territoriale d'une partie du Fonds Chaleur doit permettre de créer une dynamique particulière sur le territoire TEPOS de Saint-Etienne Métropole et du Parc du Pilat et contribuer ainsi à mettre en œuvre le volet énergie renouvelable du Plan Climat Energie, futur Plan Climat Air Energie Territoire. Ce contrat concourra notamment à dynamiser les filières d'énergies renouvelables et à accroître fortement le nombre d'installations sur le territoire, favorisant ainsi la montée en compétence des opérateurs et préparant la généralisation des solutions renouvelables thermiques.

Il permettra la réalisation de groupes de projets ayant recours aux énergies thermiques renouvelables sur le territoire, pour le patrimoine des collectivités et surtout pour le patrimoine d'autres partenaires publics ou privés du territoire.

Les projets concrets d'installations solaires, de géothermie ou de chaudières bois, avec éventuellement des réseaux de chaleur, commandés par les maîtres d'ouvrage publics ou privés du territoire, seront suivis dans leur ensemble par Saint-Etienne Métropole, dans un objectif de performance et de qualité globale, de la phase de conception jusqu'au suivi de la performance des installations réalisées.

Il s'agira pour l'ADEME d'apporter une aide principalement forfaitaire, en échange de laquelle Saint-Etienne Métropole s'engage :

- sur un objectif de mobilisation d'ENR thermiques,
- sur une durée,
- sur la qualité de conception et de réalisation des installations et sur leur performance, dans un souci de reproductibilité.

Engagements de Saint-Etienne Métropole

Suite à un recensement mené entre juin et septembre 2016, auprès de plus de 1000 acteurs du territoire TEPOS Saint-Etienne Métropole / Parc du Pilat, 53 projets d'installations d'énergie renouvelable thermique ont été identifiés. Ainsi, Saint-Etienne Métropole s'engage à accompagner techniquement ces porteurs de projet et à mettre à leur disposition les fonds d'étude et d'investissement délégués par l'ADEME pour leur permettre de les concrétiser.

Les projets se répartissent, par filière sollicitée, comme suit :

- le bois-énergie représente 9 projets soit 16 % des projets recensés, pour une consommation annuelle minimale, à ce stade d'étude des projets, de 117 tonnes équivalent pétrole,
- le solaire thermique représente 26 projets soit 46 % des projets recensés, pour une surface estimée, à ce stade d'étude des projets, de 321 m²,
- la géothermie a été identifiée comme source d'énergie renouvelable pour 6 projets, soit 10 % des projets recensés, pour une consommation annuelle de 16,5 tonnes équivalent pétrole pour les 2 seuls projets chiffrés à ce stade,

- la récupération de chaleur fatale concerne 11 projets, soit 20 % des projets recensés, pour une consommation annuelle de 580 tonnes équivalent pétrole pour les 4 projets actuellement chiffrés,
- enfin, les projets en lien avec les réseaux de chaleur au sens strict sont au nombre de 2 (d'autres projets recensés sont en lien avec des réseaux de chaleur mais comptabilisés dans les projets bois ou solaire) et représentent une consommation annuelle de 93,6 tonnes équivalent pétrole (un seul projet chiffré).

Animation du dispositif

- Coordination, animation et accompagnement des projets EnR thermiques

Afin de mener à bien le projet, le territoire TEPOS Saint-Etienne Métropole / Parc du Pilat souhaite déployer un poste de chargé de mission « Développement des EnR thermiques » qui sera épaulé par un technicien thermique. Ainsi, 2 ETP seraient spécifiquement recrutés.

Ce binôme aura en charge :

- la coordination et le pilotage global de l'opération,
- la promotion du projet mis en place auprès des maîtres d'ouvrages potentiels,
- l'accompagnement des maîtres d'ouvrages, de l'étude de faisabilité à la réalisation des projets,
- le suivi des conditions de maintenance des installations,
- le suivi administratif et financier du contrat de développement.

Par ailleurs, afin d'assurer la transversalité et l'intégration de ce projet dans la démarche « TEPOS », l'animation et la coordination seront étroitement conduites avec les instances « TEPOS »

- Gestion administrative et financière du contrat

Pour répondre à la demande de l'ADEME de n'avoir qu'un interlocuteur administratif et financier pour le contrat de développement des énergies renouvelables thermiques, il est proposé que Saint-Etienne Métropole soit signataire de la convention mère avec l'ADEME, et que des conventions filles soient établies entre Saint-Etienne Métropole et les trois autres communautés de communes du territoire Parc du Pilat, afin de permettre une intervention financière de Saint-Etienne Métropole pour soutenir les projets d'énergie renouvelable thermiques n'étant pas développés sur son territoire.

Ainsi, Saint-Etienne Métropole serait le gestionnaire des fonds délégués par l'ADEME au territoire TEPOS Saint-Etienne Métropole / Parc du Pilat, et attribués aux projets sur décision de la commission d'attribution des aides.

Budget

La proposition de budget ci-dessous s'entend pour la période de 3 ans sur laquelle sera mis en place le contrat de développement des énergies renouvelables thermiques.

Recettes (ADEME)	Dépenses

Forfait animation	270 000€	Ressources humaines : animation du contrat et accompagnement de 53 projets de chaleur ENR au moins	270 000€
Bonifications*	168 951€	Frais de structure	30 000€
		Communication	30 000€
		Etudes territoriales de potentiel énergétique	60 000€
		Prospection par les partenaires de SEM (ALEC42, IFB42, etc.) de structures pouvant installer des ENR	48 951€
<i>Total animation</i>	<i>438 951€</i>	<i>Total animation</i>	<i>438 951€</i>
Etudes projets	225 000€	Etudes projets	225 000€
Investissements	763 467 €	Investissements	763 467 €
TOTAL	1 428 320 €		1 428 320 €

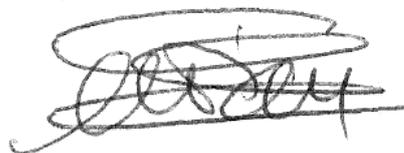
*sous réserve de l'atteinte des résultats

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer un contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer des conventions filles avec la Communauté de Communes des Monts du Pilat, la Communauté de Commune du Pilat Rhodanien et la Communauté de Commune du Pays de Condrieu, afin de mettre en place une animation mutualisée à l'échelle du « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) mis en œuvre avec les collectivités du Parc du Pilat et subventionne les projets mis en œuvre sur ce territoire grâce au fonds délégué par l'ADEME ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec les porteurs de projets retenus par la commission d'attribution des aides, une convention d'attribution de ces aides.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU